

61327-2026 - Kompetizzjoni

Franza – Servizi ta' kura tat-tfal matul il-jum – Concession de service public pour la gestion de huit structures petite enfance

OJ S 19/2026 28/01/2026

Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Servizzi

1. Xerrej

1.1. Xerrej

Isem uffiċjali: COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE

Email: c.fernandez@cc-coeurdegaronne.fr

Tip legali tax-xerrej: Awtorità lokali

Attività tal-awtorità kontraenti: Servizi publiċi ġenerali

2. Proċedura

2.1. Proċedura

Titlu: Concession de service public pour la gestion de huit structures petite enfance

Deskrizzjoni: Depuis janvier 2022, la Communauté de Communes Coeur de Garonne a confié par une concession de service public l'exploitation de 8 structures d'accueil de la petite enfance destinées à l'accueil d'enfants de moins de 4 ans dont 7 crèches et une micro-crèche : les multi-accueil : - "les canaillous" à Lherm, capacité 35 places ; - « Brin d'éveil » à Bérat, capacité 45 places ; -« Les Pitchouns du Savès » à Rieumes, capacité 33 places ; -« Le Chaudron magique » à Sainte-Foy de Peyrolières, capacité 25 places ; -« Les Lutins du Bosquet » à Le Fousseret, capacité 33 places ; - « Les petits bouts de la Garonne » à Cazères, capacité 30 places ; -« A petits pas » à Martres-Tolosane, capacité 25 places ; - micro-crèche « Les Petits Loups du plateau » à Boussens, capacité 10 places. fin de la concession actuelle : 31/12/2026. Concession qui s'inscrit dans une territoire 100% inclusif. Par délibération en date du 20 novembre 2025, la Communauté de Communes Coeur de Garonne a pris la décision de concéder une nouvelle fois la gestion des huit (8) structures de petite enfance susmentionnées dans le cadre d'un contrat de concession de service public. délai de validité des offres : 270 jours à compter de la date limite de remise des offres finales. Les soumissionnaires devront présenter une offre de base entièrement conforme au cahier des charges, avec une hypothèse de 4 semaines de fermeture par an (hors journées pédagogiques et jours fériés) Ils devront également présenter une offre variante obligatoire, avec une hypothèse de 5 semaines de fermeture par an (hors journées pédagogiques et jours fériés), soit une semaine de fermeture supplémentaire aux petites vacances d'avril. A noter : l'offre variante est une modalité alternative de l'organisation du service. Elle n'est pas une modification de l'objet ni de l'économie générale de la concession. Les prestations objet de l'offre de base devront être chiffrées financièrement dans l'annexe n°1-1 (Compte d'Exploitation Prévisionnel pour l'offre de base. Celles de l'offre variante seront chiffrées financièrement dans l'annexe n°1-2 (Compte d'Exploitation Prévisionnel pour l'offre variante. Chacune des offres remises par les candidats seront notées individuellement (offre de base et offre variante), sur la base des mêmes critères. visites sur site obligatoire : 16 et 17 février 2026 (9h-12h / 14-17h). Le nombre de personnes est limité à 3 par opérateur économique. Les

candidats sont invités à informer la Collectivité par tout moyen de leur présence (LR avec AR, email, courrier simple...) au plus tard le 12/02/2026. Contact : Laurence BAILLARD, responsable Petite Enfance l.baillard@cc-coeurdegaronne.fr
Identifikatur tal-proċedura: d1629c24-c540-4a01-bb24-0300da597837
Identifikatur intern: DSP-2026-01

2.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizzi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 85312110 Servizzi ta' kura tat-tfal matul il-jum

Klassifikazzjoni addizzjonali (cpv): 85312110 Servizzi ta' kura tat-tfal matul il-jum

2.1.3. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 20 500 000,00 EUR

2.1.4. Informazzjoni ġenerali

Informazzjoni addizzjonali: La concession de service public arrivant à son terme le 31/12 /2026, elle devra être renouvelée en janvier 2027. Durée : 5 ans à compter du 01/01/2027. La présente consultation a pour objet de recueillir, à une date unique, les candidatures et les offres des soumissionnaires, remises sous plis distincts. La commission instituée par l'article L. 1411-5 du Cgct arrêtera la liste des candidats admis à présenter une offre, procèdera à leur analyse et rendra un avis. En application de l'art.L.3124-2 du code de la commande publique, avant la mise en oeuvre de la phase de négociations, le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées au sens de l'art.L3124-2 du code de la commande publique. Après analyse des offres et application des critères d'attribution, le concédant pourra engager librement des négociations par tout moyen permettant d'assurer une traçabilité écrite (les négociations pourront se dérouler par email). des auditions contradictoires porteront sur l'analyse globale du projet proposé par le candidat, sa capacité à répondre aux contraintes de service public, la qualité du contenu technique de son offre, la qualité du projet d'établissement, sa capacité économique et financière et la pertinence des charges présentées dans le Cep. A l'issue de chaque audition, le concédant se réservera le droit de demander aux candidats des compléments d'informations et/ou des adaptations techniques et financières sur la mise en oeuvre de leur offre. Le choix du concessionnaire sera soumis au vote du conseil communautaire. Seule la transmission des documents par voie électronique est autorisée. Elle est effectuée sur la plateforme suivante : <http://www.ladepeche-marchespublics.fr> . Les modalités de remise des plis sont définies dans le règlement de consultation. Le dossier de consultation des offres est téléchargeable sur le site : www.ladepeche-marchespublics.fr Lors du téléchargement du Dce, le candidat doit renseigner l'ensemble des champs (nom de l'entreprise, adresse électronique,...) afin de bénéficier automatiquement de toutes les informations complémentaires, diffusées le cas échéant, lors du déroulement de la présente consultation. La responsabilité du concédant ne saurait être recherchée en cas d'impossibilité ou d'incident de transmission résultant du défaut ou de la fourniture de renseignements erronés. Les questions devront être posées sur la plateforme de dématérialisation 8 jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses aux questions seront transmises selon un rythme hebdomadaire dans un délai de 8 (huit) jours ouvrés à compter de la première question en suspens. Les dernières réponses seront transmises 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des propositions. Les questions et les réponses ainsi apportées sont considérées comme faisant partie intégrante du dossier de consultation. Date d'envoi du présent avis au Joue, sur le Boamp et à la publication spécialisée : 27/01/2026

Baži legali:

Direttiva 2014/23/UE

2.1.6. Raġunijiet għall-eskluzjoni

Sors tal-motivi għall-eżklussjoni: Dokument tal-Akkwist

5. Lott

5.1. Lott: LOT-0000

Titlu: Concession de service public pour la gestion de huit structures petite enfance

Deskrizzjoni: Depuis janvier 2022, la Communauté de Communes Coeur de Garonne a confié par une concession de service public l'exploitation de 8 structures d'accueil de la petite enfance destinées à l'accueil d'enfants de moins de 4 ans dont 7 crèches et une micro-crèche : les multi-accueil : - "les canaillous" à Lherm, capacité 35 places ; - « Brin d'éveil » à Bérat, capacité 45 places ; -« Les Pitchouns du Savès » à Rieumes, capacité 33 places ; -« Le Chaudron magique » à Sainte-Foy de Peyrolières, capacité 25 places ; -« Les Lutins du Bosquet » à Le Fousseret, capacité 33 places ; - « Les petits bouts de la Garonne » à Cazères, capacité 30 places ; -« A petits pas » à Martres-Tolosane, capacité 25 places ; - micro-crèche « Les Petits Loups du plateau » à Boussens, capacité 10 places. fin de la concession actuelle : 31/12/2026. Concession qui s'inscrit dans une territoire 100% inclusif. Par délibération en date du 20 novembre 2025, la Communauté de Communes Coeur de Garonne a pris la décision de concéder une nouvelle fois la gestion des huit (8) structures de petite enfance susmentionnées dans le cadre d'un contrat de concession de service public. délai de validité des offres : 270 jours à compter de la date limite de remise des offres finales. Les soumissionnaires devront présenter une offre de base entièrement conforme au cahier des charges, avec une hypothèse de 4 semaines de fermeture par an (hors journées pédagogiques et jours fériés) Ils devront également présenter une offre variante obligatoire, avec une hypothèse de 5 semaines de fermeture par an (hors journées pédagogiques et jours fériés), soit une semaine de fermeture supplémentaire aux petites vacances d'avril. A noter : l'offre variante est une modalité alternative de l'organisation du service. Elle n'est pas une modification de l'objet ni de l'économie générale de la concession. Les prestations objet de l'offre de base devront être chiffrées financièrement dans l'annexe n°1-1 (Compte d'Exploitation Prévisionnel pour l'offre de base. Celles de l'offre variante seront chiffrées financièrement dans l'annexe n°1-2 (Compte d'Exploitation Prévisionnel pour l'offre variante. Chacune des offres remises par les candidats seront notées individuellement (offre de base et offre variante), sur la base des mêmes critères. visites sur site obligatoire : 16 et 17 février 2026 (9h-12h / 14-17h). Le nombre de personnes est limité à 3 par opérateur économique. Les candidats sont invités à informer la Collectivité par tout moyen de leur présence (LR avec AR, email, courrier simple...) au plus tard le 12/02/2026. Contact : Laurence BAILLARD, responsable Petite Enfance l.baillard@cc-coeurdegaronne.fr
Identifikatur intern: S-PF-41069

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 85312110 Servizi ta' kura tat-tfal matul il-jum

Klassifikazzjoni addizzjonali (cpv): 85312110 Servizi ta' kura tat-tfal matul il-jum

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Data tal-bidu: 01/01/2027

Tul ta' żmien: 60 Xhur

5.1.5. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 20 500 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Rekwiżit tal-offerta

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

L-akkwist huwa kopert mill-Ftehim dwar l-Akkwisti Pubbliċi (GPA): le

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Awtorizzazzjoni jew appartenenza għal organizzazzjoni partikolari meħtieġa għal kuntratti tas-servizzi

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, les candidatures seront sélectionnées en fonction des critères suivants : Garanties professionnelles et financières ; Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 5212-2 du Code du travail ; Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Lettre de candidature modèle Dc1 disponible sur www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat - document distinct des autres pièces listées ci-dessous ; Pouvoir de la ou les personnes habilitées à engager la société ou le groupement ; Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalité des entreprises ; Le justificatif de l'inscription du candidat ou de chacun des membres du groupement au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis de moins de trois mois ou document d'effet équivalent) Certificat visé à l'article R. 3123-18 du Ccp justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales prévues à l'article L.3123-2 du Ccp. Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat : N'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-2, L. 8221-3 à L. 8221-5, L. 8251-1 et L. 8256-2 et suivants, L. 8231-1, L. 8234-1 et suivants, L. 8241-1, L. 8241-2, L. 8243-1 et L. 8243-2 du Code du travail ou des infractions de même nature dans un autre état de l'Union Européenne ; N'est pas en liquidation judiciaire et si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet ; Ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de concourir à la présente consultation, ou d'une interdiction équivalente pour un candidat étranger ; Documents attestant du respect des articles L. 5212-1 à L. 5212-5 du Code du travail relatifs à l'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés : le candidat, s'il est assujéti à l'obligation définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail adressera l'attestation de souscription au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, de la déclaration visée à l'article L. 5212-5 du même code, ou s'il en est redevable, une attestation de versement de la contribution visée aux articles L. 5212-9 à L. 5212-11 du Code du travail ; Déclaration du candidat obligatoirement signée et renseignée dans toutes ses rubriques. A cet effet, l'imprimé Dc2 est recommandé (téléchargeable sur le site www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) comprenant notamment les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles techniques et financières de l'entreprise ; Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;

Kriterju: Assigurazzjoni ta' indennità għar-riskji professjonali

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Responsabilité civile et professionnelle (préciser le niveau de couverture en euros)

Kriterju: Medja annwali tal-impjegati

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: La liste des moyens humains et techniques dont le candidat dispose pour la gestion du présent contrat de concession

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Bilans, comptes de résultat et annexes certifiés ou documents équivalents sur les trois dernières années pour lesquelles l'établissement de ces documents est obligatoire en vertu de la loi. Si le candidat est une société filiale, les éléments financiers (bilans, comptes de résultats et annexes certifiés) et l'extrait Kbis devront être fournis par la maison-mère ; Si l'opérateur économique est une société filiale, la convention de gestion avec la société-mère devra être transmise (et notamment les détails de calcul des frais de structure refacturés à la filiale) ;Schéma de l'actionnariat de la société candidate, et le cas échéant, solidité financière de ses gérants ;

Kriterju: Referenzi fuq servizzi speċifiċi

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Un mémoire présentant l'opérateur économique, son savoir-faire en matière d'exploitation du service en rapport avec l'objet de la concession ; Un mémoire présentant les renseignements relatifs à la nature de l'activité, qualifications professionnelles, moyens techniques et humains dont l'opérateur économique dispose pour assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public objet de la présente consultation ; Les références acquises en matière d'exploitation et de gestion de services comparables au service concédé ou toute autre référence pertinente, au cours des 5 dernières années, en indiquant le montant des prestations exécutées, le lieu et l'époque d'exécution. Si l'opérateur économique gère actuellement des prestations similaires à celles de l'objet du concédant : leur localisation et les caractéristiques principales de son activité. L'opérateur économique pourra produire des certificats de capacités ou attestations de bonne exécution

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Kriterju:

Tip: Kwalità

Deskrizzjoni: qualité technique de l'offre : voir le détail dans le règlement de consultation

Kategorija tal-kriterju tal-għoti piż: Fattur ta' ponderazzjoni (persentaġġ, eżatt)

Numru tal-kriterju għall-għoti: 40

Kriterju:

Tip: Prezz

Deskrizzjoni: qualité financière de l'offre : voir le détail dans le règlement de consultation

Kategorija tal-kriterju tal-għoti piż: Fattur ta' ponderazzjoni (persentaġġ, eżatt)

Numru tal-kriterju għall-għoti: 40

Kriterju:

Tip: Kwalità

Deskrizzjoni: qualité de l'offre en matière sociale : voir le détail dans le règlement de consultation

Kategorija tal-kriterju tal-għoti piż: Fattur ta' ponderazzjoni (persentaġġ, eżatt)

Numru tal-kriterju għall-għoti: 20

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Indirizz tad-dokumenti tal-akkwist: <https://ldm.aws-achat.info//avis/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=41069>

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: AW Solutions

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tas-sottomissjoni:

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Indirizz għas-sottomissjoni: <https://ldm.aws-achat.info//avis/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=41069>

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partecipazzjoni: Franciż
Skadenza biex jintlaqgħu l-offerti: 23/03/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Hin tal-Ewropa Ċentrali,
Hin tas-sajf tal-Ewropa tal-Punent

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjiegi protetti: Le
Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Les ressources du concessionnaire se
décomposent comme suit : - la participation des familles - la prestation de service unique
(PSU) par la CAF ; - la compensation financière du concédant ; - les bonus versés par la CAF
dans le cadre de la CTG ; - les subventions versées par d'autres organismes; - les éventuelles
autres recettes. Le concessionnaire exploite le service à ses risques et périls. Le candidat
pourra répondre soit sous la forme d'un contractant unique, soit sous la forme d'un
groupement solidaire ou d'un groupement conjoint dont le mandataire sera solidaire. Une
même entreprise ne peut déposer à la fois une candidature individuelle et une candidature
dans le cadre d'un groupement, ni être membre de plusieurs groupements. L'identité, le rôle
et, eu égard aux compétences, la complémentarité de chacun des membres du groupement
devront être clairement précisés

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Se tintuża l-ordni elettronika: le

Se jintuża l-pagament elettroniku: le

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Organizzazzjoni tar-rieżami: Tribunal administratif de Toulouse

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Peuvent être formés devant la juridiction visée au
VI.4.1 : - un référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat conformément à l'article L551.
1 et suivants du code de justice administrative (C.J.A.) - un référé contractuel à compter de la
signature du marché et dans un délai de 31 jours suivants la publication de l'avis d'attribution
conformément à l'article L551-13 et s. du CJA - un recours en contestation de la validité du
marché, conformément à l'arrêt du CE du 4 avril 2014 "Tarn et Garonne"; dans un
délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist:
communauté de communes coeur de Garonne

8. Organizzazzjonijiet

8.1. ORG-0001

Isem uffiċjali: Avenue-Web Systèmes

Numru tar-reġistrazzjoni: F550FF57-CBB5-DE3D-923169E8A5EFBF74

Belt: Seyssinet-Pariset

Kodiċi postali: 38170

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Isère (FRK24)

Pajjiż: Franza
Email: publications-joue@aws-france.com
Telefown: +33480041260
Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:
TED eSender

8.1. ORG-0002

Isem uffiċjali: COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE
Numru tar-reġistrazzjoni: 3367
Indirizz postali: 12 rue Notre Dame
Belt: Rieumes
Kodiċi postali: 31370
Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Haute-Garonne (FRJ23)
Pajjiż: Franza
Punt ta' kuntatt: BLANC Paul-Marie
Email: c.fernandez@cc-coeurdegaronne.fr
Telefown: 0561919496
Indirizz tal-internet: <http://www.cc-coeurdegaronne.fr/>
Profil tax-xerrej: <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>
Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:
Xerrej

8.1. ORG-0003

Isem uffiċjali: communauté de communes coeur de Garonne
Numru tar-reġistrazzjoni: F550FF86-EE1E-06F2-C1E17932FC7904F8
Indirizz postali: 12 rue notre dame
Belt: Rieumes
Kodiċi postali: 31370
Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Haute-Garonne (FRJ23)
Pajjiż: Franza
Punt ta' kuntatt: c.fernandez
Email: accueil@cc-coeurdegaronne.fr
Telefown: 0561919496
Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:
Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist

8.1. ORG-0004

Isem uffiċjali: Tribunal administratif de Toulouse
Numru tar-reġistrazzjoni: F550FF95-C9D2-E810-D97341E00EC9B925
Indirizz postali: 68, rue Raymond Iv
Belt: Toulouse
Kodiċi postali: 31068
Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Haute-Garonne (FRJ23)
Pajjiż: Franza
Email: greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Telefown: 0562735757
Fax: 0562735740
Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:
Organizzazzjoni tar-rieżami

Informazzjoni dwar l-avviż

Identifikatur/verżjoni tal-avviż: 041c569c-1c3a-42b5-a94d-8bfd5613791a - 01

Tip ta' formola: Kompetizzjoni

Tip ta' avviż: Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Sottotip tal-avviż: 19

Data ta' meta ntbagħat l-avviż: 27/01/2026 11:10:01 (UTC+01:00) Ħin tal-Ewropa Ċentrali, Ħin tas-sajf tal-Ewropa tal-Punent

Lingwi li bihom dan l-avviż huwa disponibbli ufficjalment: Franciż

Numru tal-pubblikazzjoni tal-avviż: 61327-2026

Numru tal-ħarġa tal-ĠU S: 19/2026

Data tal-pubblikazzjoni: 28/01/2026